

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b> : Scolarisation des enfants de moins de 3 ans - (H / F)	
<b>Date de mise à jour</b> : mars 2019	<b>Texte de référence</b> : circulaire MEN n°2012-201 du 18 décembre 2012, Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art.37)
<b>Fiche validée par</b> : IEN en charge de la mission arts et culture Adjoint au DASEN 1 <sup>er</sup> degré	
<b>Implantation du poste</b> : EMPU La Colline - APT	<b>Horaires</b> : régime horaire des enseignants du premier degré
<b>Rattachement hiérarchique</b> : IEN APT	<b>Conditions</b> : affectation à titre définitif
<b>Public accueilli</b> : enfants de moins de 3 ans	<b>Quotité</b> : temps plein
<b>Lien avec des partenaires</b> :	<b>Procédure de recrutement</b> : Commission d'entretien
<p><b>Résumé de l'activité :</b></p> <p>Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.</p>	
<p><b>Détail des missions :</b></p> <p>Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie, et pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueillir l'enfant et ses parents afin de créer une relation de confiance avec l'enseignant et l'école : favoriser, dans le cadre d'un engagement réciproque, une fréquentation régulière de l'école avec la souplesse nécessaire ;</li> <li>➤ Soutenir cet accueil par une préparation à la séparation avec la famille en lien avec les principaux éléments du développement de l'enfant ;</li> <li>➤ Mettre en œuvre des démarches spécifiques aux enfants de moins de trois ans pour favoriser l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets ;</li> <li>➤ Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif en menant des actions de coéducation ;</li> <li>➤ S'inscrire dans une équipe pédagogique et développer un partenariat avec la collectivité territoriale et les acteurs de la petite enfance : informer et communiquer avec les partenaires, favoriser une réflexion de l'équipe pédagogique sur le fonctionnement de l'école en lien avec le projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans, mettre en place des actions passerelles.</li> </ul>	

**Savoir-faire / Compétences :**

- Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins de chaque enfant ;
- Aptitude à travailler en équipe, à porter le projet spécifique de la classe, à initier et développer des partenariats (collectivité territoriale, service de petite enfance, personnels de santé, ...) pour garantir une cohérence éducative au service du parcours de l'élève ;
- Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager.

**Connaissances :**

- Connaissance de l'école maternelle et de son évolution, de ses pratiques et de ses attentes ;
- Connaissance du développement du jeune enfant et de ses besoins spécifiques pour proposer une adaptation pédagogique en termes de langage, de jeux, de rythmes, d'espace, etc... ;

**Savoir-être / Qualités :**

- Capacités relationnelles, qualités d'accueil et d'écoute, aptitude à dialoguer régulièrement et de manière constructive avec les parents d'élèves pour leur permettre d'appréhender les enjeux de cette première école ;
- Volonté de s'engager dans une démarche innovante ;
- Volonté d'entrer dans une démarche de formation (formation spécifique et formations conjointes ATSEM/PE) ;

**Modalités de candidature :** Renseignement auprès de Mme MARETTO, faisant fonction IEN pré-élémentaire (04 90 27 76 00). Envoyer CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avant le **mercredi 29 avril 2020** avec copie à [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)